

La fédération des entreprises d'insertion et le Ministère de la Justice s'allient pour promouvoir le Travail d'Intérêt Général

Le 12 novembre 2019 - Cet après-midi, Luc de Gardelle, Président de la fédération des entreprises d'insertion, et Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ont signé une convention bilatérale visant à accélérer le déploiement du Travail d'Intérêt Général (TIG) dans les entreprises d'insertion.

Les entreprises d'insertion accueillent, depuis leur création, des personnes sous main de justice. Ce dispositif qui met le travail au cœur de l'insertion sociale est en adéquation avec les valeurs défendues par les entreprises d'insertion : tout le monde a le droit au travail et nul n'est a priori inemployable.

Fort de donner une nouvelle dimension au TIG, le Ministère de la Justice, représenté par l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, réaffirme, à travers cet accord, son engagement sur ce dispositif. Ainsi de nouveaux référents territoriaux seront chargés de l'animation du TIG en région et une plateforme numérique dédiée sera créée d'ici la fin de l'année.

En parallèle, la fédération des entreprises d'insertion s'associe à la promotion du modèle en communiquant sur ces nouveautés auprès de tous ses adhérents et en assurant, en région, la mise en relation entre les entreprises intéressées et les référents territoriaux.

Luc de Gardelle, Président de La fédération des entreprises d'insertion, déclare : **« La fédération des entreprises d'insertion se félicite de la signature de cet accord bilatéral avec le Ministère de la Justice. L'insertion des personnes sous main de justice est dans l'ADN des entreprises d'insertion. Ce nouvel accord donnera une nouvelle dimension, nationale, et un nouveau souffle à la collaboration entre les entreprises d'insertion, les administrations régionales et les structures pénitentiaires afin de faire collectivement plus et mieux. »**

L'agence du TIG et de l'insertion professionnelle, à travers la voix de son directeur M. Albin Heuman, se félicite aussi de cet accord en déclarant : **« La peine de travail d'intérêt général favorise l'insertion des personnes confiées à la justice. C'est pourquoi l'engagement des acteurs de l'insertion pour l'accueil des personnes en TIG est tout à la fois naturel et extrêmement précieux. C'est une contribution majeure au parcours professionnel de ces personnes. Plus largement encore, cet engagement des structures de l'insertion par l'activité économique renforce le sens et l'efficacité de cette alternative à la prison. Nous nous réjouissons de ce partenariat et de la suite qu'il nous reste maintenant à construire ensemble. »**

La fédération des entreprises d'insertion

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion au nombre de 1 200 en France. Insrites dans l'économie sociale et solidaire, ces entreprises portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement, et acquisition de compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle. La fédération, implantée dans chaque région, accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles...